

## 1 - Tableau des effectifs

### Transformation de poste (service Barrages)

Le poste de chargé(e) d'opération « exploitation du barrage de Naussac » (technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe) est vacant depuis le mois de décembre 2020. Afin de pouvoir nommer l'agent recruté sur celui-ci – par la voie d'un détachement d'un Etablissement public industriel et commercial (Voies navigables de France) – à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, il est proposé de transformer au tableau des effectifs ce poste en un poste de technicien, à partir de cette date.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

### Prolongations de missions et recrutement au titre du besoin des services (service Dignes)

Dans le cadre de la poursuite de l'implication de l'Etablissement pour la gestion déléguée de digues non domaniales, il est proposé, au titre du besoin de services, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 (avec possibilité de renouvellement) les contrats de trois chargé(e)s de mission : deux ingénieurs intervenant en Loire aval et un ingénieur intervenant prioritairement sur l'axe Cher.

De plus, dans une logique d'optimisation des moyens mobilisés, ainsi que dans le respect de la temporalité des conventions avec les EPCI concernés de l'axe Cher il est également proposé, toujours au titre du besoin des services, le recrutement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour 18 mois (renouvelable jusqu'à fin décembre 2023) d'un ou d'un(e) chargé(e) d'opération (technicien principal de seconde classe) qui interviendra prioritairement sur les digues de l'axe Cher.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.**

## 2 – Accroissement temporaire d'activité (direction générale des services)

En lien avec l'avancement du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial, et en réponse aux demandes d'anticipation du transfert de gestion de digues domaniales à l'horizon 2024 (à commencer par celle formulée par les cinq EPCI concernés par le système d'endiguement du val d'Authion), il est proposé, au titre de l'accroissement temporaire d'activité, le recrutement d'un agent de catégorie A (ingénieur), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 et pour six mois (renouvelable pour la même durée).

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## 3 - Contrat de projet (direction du développement et de la gestion territorialisée)

Depuis avril 2019, l'inventaire des zones humides du bassin versant de la Sioule est réalisé en interne afin de garantir – conformément au souhait exprimé par la CLE du SAGE Sioule – une totale maîtrise des résultats, et surtout d'être en mesure d'apporter la pédagogie indispensable à leur bonne réalisation, acceptation et appropriation par les acteurs locaux. Dans la continuité du travail déjà accompli et afin de permettre l'achèvement de cette action, il est proposé de recruter un technicien principal de seconde classe par le biais d'un contrat de projet pour un an à compter du 16 avril 2021 (renouvelable jusqu'à la fin de l'action prévue mi-octobre 2022).

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**